



# Budget : la ministre de l'Éducation défend les classes à effectif réduit dans le réseau d'éducation prioritaire

*Frédéric Gouaillard*

Auditionnée ce mercredi 30 octobre à l'Assemblée nationale, Anne Genetet s'est opposée à un relèvement à 17 du nombre d'élèves dans les classes dédoublées du Réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+). « Je ne retiens pas ce scénario », a précisé la ministre de l'Éducation nationale alors que ces classes comptent aujourd'hui un maximum de 12 élèves. Depuis 2017, les CP, CE1 et les grandes sections de maternelle de l'éducation prioritaire sont en phase de dédoublement afin de faciliter les apprentissages.

Mais en septembre dernier, un mois avant la présentation du budget 2025, l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale de l'éducation ont publié un rapport intitulé « Revue de dépenses. Dispositifs en faveur de la jeunesse ». Ce document, commandé par Matignon à l'automne 2023 pour réaliser des économies sur le budget de l'Éducation nationale, prévoyait la possibilité de relever le seuil du nombre d'élèves à 17 dans ces fameuses classes dédoublées.

Un scénario que rejette donc la ministre qui, par ailleurs, n'a pas donné sa position sur le vote de la veille en commission des Finances, où les députés ont annulé la suppression des 4 000 suppressions de postes d'enseignants prévue dans le budget 2025 en adoptant l'amendement du député LFI Paul Vannier.

Un acte II pour la réforme du choc des savoirs

« Je m'exprimerai au nom du gouvernement au moment de la séance publique sur les amendements qui seront présentés le jour du vote (du budget). En revanche, je suis opposée au vote qui a eu lieu hier (mercredi) en commission des Finances sur l'augmentation du budget à hauteur de 7 milliards d'euros pour assurer la gratuité de l'enseignement scolaire », a insisté Anne Genetet, qui a parfois buté sur ses fiches lors de son intervention.

Cette dernière a par ailleurs annoncé qu'elle présenterait l'acte II du « choc des savoirs » — la réforme de Gabriel Attal censée élever le niveau scolaire des élèves présentée en décembre 2023. Elle a notamment fait référence au dispositif Devoirs faits, obligatoire pour les collégiens de 6e.

La locataire de la rue de Grenelle compte ensuite ouvrir les chantiers des rythmes scolaires dès 2025. « Un chantier pas simple », a concédé la ministre, qui entend également s'attaquer au problème d'affectation des enseignants avec de premières réponses attendues pour la rentrée 2026. « Soixante pour cent des enseignants ne sont pas d'accord avec les affectations qui leur sont proposées », a convenu Anne Genetet, identifiant là encore un « énorme chantier ». Un de plus. ■